

ARRETE DU MAIRE

PERMANENT DE NUMEROTAGE
RUE DU TIR
CHEMIN DE LA TUILERIE

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n° 121 du 21 mars 1958,

Vu la décision de non-opposition prise le 18 mai 2017 sur la déclaration préalable de lotissement n°077 108 17 00077 délivrée à la SCI du 11 rue du Tir représentée par le CABINET MILLARD pour la division en vue de construire sur les parcelles AS 364 et AS 365 sises 11 rue du Tir,

Vu la demande de numérotage du Cabinet MILLARD reçue le 21 juin 2017,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie à chaque lot sur les parcelles AS 364 et AS 365

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le lot A issu de la division des parcelles AS 364 et AS 365, d'une surface de 709 m², cadastré AS 566 est numéroté au 11 rue du Tir - 1 chemin de la Tuilerie,

ARTICLE 2 :

Le lot B issu de la division des parcelles AS 364 et AS 365, d'une surface de 381 m², cadastré AS 567 est numéroté au 3 chemin de la Tuilerie,

ARTICLE 3 :

Le lot C issu de la division des parcelles AS 364 et AS 365, d'une surface de 527 m², cadastré AS 567 est numéroté au 5 chemin de la Tuilerie,

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de CHELLES,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES
 - Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
 - Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CHELLES,
 - Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
 - SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77 400 SAINT THIBAUT des VIGNES,
 - Monsieur FERRER - Espace service de la Ville de Chelles,
 - INSEE – Direction Champagne Ardenne – Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot
51079 Reims Cedex,
 - CABINET MILLARD – 6 rue Gustave Nast – 77500 CHELLES,
 - Le service du Cadastre de Meaux,
 - La Poste de Chelles,
 - France Télécom,
 - ENEDIS,
 - Hôtel des Impôts,
 - Service Assainissement de la CAPVM
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le mardi 4 juillet 2017

Francois-Xavier BINVEL,
Pour le Maire



Reçu en Sous-Préfecture de Torcy le
Affiché le

TELETRANSMIS

11 JUIL. 2017

SOUS PREFECTURE DE TORCY

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant
le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

VILLE DE CHELLES

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 86203

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/07/2017

Objet : PERMANENT DE NUMEROTAGERUE DU TIR CHEMIN DE LA TUILERIE

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de competences - Autres domaines de competences des comm

Date de télétransmission : 11/07/2017

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

077-217701085-20170701-86203-AR-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 077 / ARRONDISSEMENT 5

Identifiant de l'acte : 077-217701085-20170701-86203-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/07/2017